Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 029-212901078-20251208-2025_42-DE

Landudal Naturelle, Sportive et Culturelle	**REPUBLIQUE FRANCAISE** **DEPARTEMENT DU FINISTERE** **ARRONDISSEMENT DE QUIMPER** **CONSEIL MUNICIPAL DU 8 décembre 2025**
Date de la convocation : 02/12/2025 **Conseillers en exercice** : 13 **Présents : 10** **Votants : 12**	**Membres présents** : Mesdames Valérie DEUIL, Marieke CORRE, Carine PEYRICHON, Danielle PERENNOU ; Messieurs Philippe CHARPENTIER, Raymond MESSAGER, Jean L'HARIDON, Didier LE BERRE, Aurélien GUILLOU et Aurélien QUEAU. **Membres absents** : Julien ORAND **Membres absents excusés** : Madame Sylvie TREGUIER, Monsieur Mikaël HELAOUET **Procurations :** Sylvie TREGUIER donne procuration à Valérie DEUIL Mikaël HELAOUET donne procuration à Carine PEYRICHON

- Nomination d'un secrétaire de séance (*art. L. 2121-15 du CGCT)* : Philippe Charpentier

Lecture et approbation du compte-rendu du 13/10/2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte-rendu du conseil municipal du 13 octobre 2025.

2025-42 Participation de la commune pour la destruction des nids de frelons asiatiques

Le frelon asiatique a fait son apparition en France en 2000 et sa dispersion sur le territoire national a été très rapide. Les mairies sont informées de présence de nids par des particuliers propriétaires, locataires ou des exploitants de terres. La question de la destruction des nids identifiés se pose inévitablement.

Compte tenu du danger que représente le frelon asiatique pour la population et les risques de réduction de pollinisation que fait peser ce prédateur des abeilles, monsieur le Maire rappelle que des actions de prévention peuvent être mises en place par les particuliers pour empêcher la création de nid de frelons.

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 029-212901078-20251208-2025_42-DE

En 2018, le conseil municipal a voté un budget de 850€ pour la destruction des nids de frelons asiatiques par une entreprise spécialisée.
En date du 1er janvier 2023, la commune a souhaité augmenter le budget de destruction des nids à 1300€ maximum en limitant le coût de participation de la collectivité à 60%.
40% resteront à la charge des propriétaires, locataires.

Certaines Communautés de Commune et Mairies ne prennent plus en charge financièrement ou sous certaines conditions la destruction des nids de frelons asiatiques.

A compter du 1er janvier 2025, la commune de Landudal maintient sa participation financière, mais à hauteur de 50% au lieu de 60%, du coût de la destruction. 50% sera à la charge du demandeur propriétaire ou locataire.

En parallèle, des actions de prévention et de piégeage seront relancées.

Le conseil municipal, à l'unanimité

- Décide la prise en charge à 50% par la commune à compter du 1er janvier 2026, des frais de destruction des nids de frelons asiatiques chez les particuliers sur le territoire communal, le reste à charge pour le propriétaire de la parcelle concernée.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier

Le Maire,
Raymond MESSAGER

MAIRIE DE LANDUDAL
29510